

## Microcentrale de Salles-la-Source Un rapport accablant pour l'Etat !

Un « fiasco » administratif ! Et depuis les origines ! Et qui continue aujourd'hui ! Voilà, en trois mots, résumé le rapport que la commission interministérielle nommée pour mener son enquête sur la microcentrale hydroélectrique de Salles-la-Source vient de rendre à Mme Royal, la ministre de l'Environnement. (Suite page 4)

(Suite de la page 1)

« Un dossier mal parti dès l'origine... » ; « La situation administrative actuelle mérite d'être dénoncée. » ; « ...la gestion de la fin de la concession et des conditions de la poursuite de l'exploitation ont été défailtantes. » ; « On peut (...) s'interroger sur l'absence de suspension de fonctionnement quand les dossiers d'autorisation tardaient autant, en particulier de 1946 à 1961, et de 2005 à 2008. » ; « L'installation fonctionne sans aucune autorisation, faute d'avoir en leur temps procédé aux démarches administratives possibles pour maintenir l'exploitation. »

Ce sont-là quelques-unes des phrases assassines dont est émaillé ce rapport. Si on tient compte des circonlocutions et de la retenue de langage propres à de respectables hauts représentants de l'État, on ne saurait mieux dire dans le genre accablant... pour l'État lui-même.

L'exploitant de la microcentrale, lui, est carrément étrillé. Piquées dans le même rapport, quelques-unes des gentillesses le concernant : « L'exploitant accrédite le sentiment qu'il cherche à faire perdurer son activité à coups de procédures juridiques. » ; « (il) cherche à améliorer la rentabilité de son entreprise en coupant dans les charges, notamment en ne payant plus les redevances d'occupation du domaine public, quitte à engager de nombreux contentieux, et sans rechercher des voies amiables. » ; « D'une manière générale, les prévisions budgétaires et les documents déposés au greffe ne montrent pas une grande rigueur dans leur construction... » ; « Du point de vue de la police de l'eau, il est clair qu'il ne reste aucun droit fondé en titre puisque tous les ouvrages ont été détruits entre 1930 et 1932 pour faire passer la conduite forcée, et changer l'affectation des constructions. »

Il y en a aussi pour EDF qui rachète le courant de la microcentrale privée : « ... ERDF a (...) fait preuve d'une absence de diligences normales, en ne contrôlant pas la puissance instantanée, et ce jusqu'à ce que la préfecture de l'Aveyron lui demande d'y procéder. C'est ainsi que 124 dépassements journaliers ont été constatés en 2014 »

La conclusion de la Commission est sans appel : il faut virer le gérant de la microcentrale.

Pour le reste, les braves commissaires voudraient bien sauver les meubles de l'État : en refilant, par exemple, le bébé aux collectivités locales, commune ou communauté de communes qu'ils verraient bien reprendre l'exploitation. Espérant peut-être les séduire, ils passent la main dans le sens du poil aux empêcheurs de tourner en rond de « Ranimons la cascade ! », soulignant dans le rapport, le sérieux de l'action menée par l'association : « C'est incontestablement à son obstination que l'on devra la remise à plat d'un dossier mal parti dès l'origine. » Pas sûr que les intéressés n'aient envie de mettre maintenant cette compétence qu'on leur reconnaît au service du nouveau combat qui s'annonce pour la cascade.

Une autre question qu'on ne peut manquer de se poser : Justice et services fiscaux sauront-ils à leur tour lire ce rapport entre les lignes ?

K. Scadon